

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation
Année 2016-2017

École Saint-Hermas



Date : 2017-06-09

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2016-2017

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<p><i>Facteurs de protection de l'école</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Surveillance constante auprès des élèves : à maintenir 2. Stratégies de gestion de situations d'urgence ou de crise : à consolider 3. Climat relationnel général: à consolider 4. Accueil et soutien aux élèves : à maintenir 5. Participation des élèves à la vie de l'école : à maintenir 6. Gestion des conduites violentes et gestion des conflits : à consolider 7. Collaboration entre les adultes de l'école et acceptation du partage des tâches disciplinaires : à maintenir 8. Gestion de classe : à maintenir 9. Code de vie clair et cohérent : à maintenir 10. Implication et collaboration des parents : à maintenir 11. Implication et collaboration avec les partenaires et la communauté : à développer 12. Pratiques de gestion : à consolider 	<p>Le plan de lutte 2016-2017 a permis de miser sur nos forces, de mettre en place plusieurs moyens de prévention et de modifier certaines pratiques.</p> <p>Sans avoir été totalement éradiqués, les actes de violence sont moins fréquents : le message semble passer.</p> <p>Ainsi, les facteurs de protection de l'école restent majoritairement à maintenir afin d'améliorer encore plus la situation.</p>



Actions prioritisées en 2016-2017

1. Assurer une compréhension commune de la définition d'intimidation et de cyber-intimidation pour l'ensemble des intervenants de l'école, les parents et les élèves.
2. Superviser plus efficacement les élèves dans les moments non-structurés (vision des angles morts, définition des zones de jeu dans la cour, entretien du terrain, zones à risque.)
3. Outiller les élèves à être fier de leurs réussites, leurs différences, leurs passions, etc.
4. Assurer une communication positive et respectueuse entre tous les intervenants de l'école, les parents et les élèves.

Résultats

À maintenir

Pas mal de chemin a été fait auprès des élèves, des parents et du personnel de l'école. Les rencontres, dépliants, ateliers de prévention ont permis de s'entendre un peu plus sur ce qu'est véritablement de l'intimidation. Des rappels seront faits en cours d'année en 2017-2018 auprès des élèves et des parents.

À maintenir

Au cours de l'année, une supervision accrue des élèves lors des déplacements et des retours de récréation a permis de réduire considérablement le nombre de conflits. Le découpage des zones de surveillance et le positionnement sur la cour a aussi contribué à améliorer la supervision. Nous avons maintenant 2 surveillantes.

À maintenir

L'ajout d'activités parascolaires avec des intervenants signifiants à la programmation a permis à plusieurs élèves de se découvrir une passion et de l'exploiter. Diverses activités de prévention et d'estime de soi ont été vécues. La structure actuelle se doit d'être maintenue et la programmation diversifiée.

À développer

La communication avec les parents est à améliorer. Des affiches invitant aux bons échanges respectueux à l'intérieur de l'école seront installées. Des rappels seront faits dans l'Info-parents et les informations seront mises sur le site de l'école. Nous profitons aussi des activités à plus grand déploiement pour les inviter à s'impliquer davantage.



Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention :

Dans l'ensemble oui, en ce qui concerne les activités lors du « mois de prévention de l'intimidation ». Toutefois, certains éléments ont à être consolidés en ce qui a trait à la concertation avec les partenaires du milieu pour les situations d'intimidation (policiers éducateurs).

Les modalités de signalement et de consignation

Les modalités de signalement, bien expliquées à l'intérieur du code de vie ont été utilisées efficacement.

Les mesures éducatives et de sanction

Le code de vie met bien en évidence les différents niveaux d'intervention et les sanctions ont été appliquées telles que diffusées.

Les mesures de soutien

Les interventions ont été faites dans tous les cas très rapidement.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
Il est clair que plusieurs membres du personnel ont une meilleure compréhension de ce qu'est l'intimidation. La surveillance est effectuée de façon plus efficace, même si certains moments de transition semblent encore problématiques.	Chez les élèves, les activités de prévention semblent doucement porter leurs fruits. Aussi, le message semble passer car les manifestations sont moins nombreuses et les signalements ont été faits dans les règles.	Les parents semblent eux aussi plus conscients des impacts de l'intimidation à l'école.	De ce côté, tout est encore à construire.

Recommandations

- Accompagner le personnel d'encadrement dans le réinvestissement des interventions à privilégier.
- Assurer une surveillance accrue des élèves durant les moments de transition.
- Poursuivre les activités liées à la prévention de la violence et de l'intimidation en ajoutant des activités ciblées à divers moments de l'année (intégrer la radio étudiante).
- Diversifier l'offre de services en lien avec les activités parascolaires.
- Le personnel consigne les données dans l'outil Mémo et communique les événements aux personnes concernées.
- Mise en place d'affiches invitant aux bons échanges respectueux à l'intérieur de l'école seront installées. Des rappels seront faits dans l'Info-parents et les informations seront mises sur le site de l'école.

L'évaluation du plan de lutte de l'école Saint-Hermas a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 15 juin 2017